

Check-list des AMT pour les ASSC

Concerne les contrats d'apprentissage ASSC débutés avant août 2017.

L'objectif est d'informer clairement de ce qui doit être acquis au niveau technique par un apprenti durant son apprentissage ASSC, en créant un document simple, factuel et de référence, à disposition des entreprises formatrices et des apprentis.

La référence légale est le careum des ASSC et les indications d'OdASanté. Tant que cela ne remet pas en cause l'autorisation de former, les employeurs peuvent adapter cette liste de références ou déléguer des éléments lors d'un stage, tout ne pouvant pas être vu dans chaque entreprise formatrice.

Le document permet de synchroniser le moment de l'apprentissage en entreprise avec le moment où l'acte est vu en CIE.

Un apprenti peut effectuer une tâche sur délégation, de manière autonome après que celle-ci a été évaluée comme acquise au sein de l'entreprise formatrice.

Compétence opérationnelle OdAS	Dénomination	S'acquiert au semestre...	Vérifié acquis dans l'entreprise
4.8	Désinfecte les instruments et les surfaces, lavage des mains hygiénique et simple	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
3.2	Réfection de lit vide et occupé (vu en école prof.)	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
3.2	Toilette complète au lit	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
3.2	Toilette au lavabo	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
3.2	Toilette en situation particulière (drains, perf, matériel orthopédique)	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
3.2	Shampoing au lit et coiffure, rasage	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
3.2	Soins de bouche et hygiène bucco-dentaire	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
8.2	Assistance au repas	1 ^{er}	
3.3	Ergonomie professionnelle et personnelle (manutention)	1 ^{er} + 2 ^{ème}	
4.1	Signes vitaux (TA, puls, resp, temp, satu, douleurs)	2 ^{ème}	
3.4	Sonde urinaire: toilette et utilisation du matériel	2 ^{ème}	
3.4	Changement des poches à stomie ¹	2 ^{ème}	

¹ Vu au CIE 3.4

Compétence opérationnelle OdAS	Dénomination	S'acquiert au semestre...	Vérifié acquis dans l'entreprise
3.4	Analyse des urines avec bandelettes ²	2 ^{ème} au 4 ^{ème}	
4.5	Prépare l'alimentation entérale. L'apprenti peut régler le débit d'une sonde PEG ³ . Il n'a pas le droit de calculer le débit d'une sonde PEG.	3 ^{ème}	
4.5	Administre l'alimentation par une sonde déjà en place	3 ^{ème}	
4.6	Effectue des injections sous-cutanées	3 ^{ème}	
4.6	Effectue des injections intramusculaires dans la fesse ⁴	3 ^{ème}	
4.1	Base générale des électrocardiogrammes, sans poser les électrodes	3 ^{ème}	
4.2	Prises de sang, hémoculture, HGT	3 ^{ème}	
4.2	Connaît les valeurs standard des analyses hémoglobine, hématocrite, thrombocytes, leco, Na, K, Gluc, créat, CRP, quick, PTT-TNR	3 ^{ème}	
4.3	Préparation des semainiers sur la base d'une ordonnance médicale, et connaît le système de gestion des erreurs	3 ^{ème}	
4.3	Propose sa préparation à un deuxième contrôle	3 ^{ème}	
4.3	Au moment de donner, contrôle ce qu'il donne	3 ^{ème}	
4.1	Bilan hydrique	3 ^{ème}	
3.5	Mise en place d'O2 et d'aérosol médical	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	
4.4	Pose et administre des perfusions ne contenant pas de médicaments. L'apprenti ASSC ne peut pas poser la voie veineuse. Il peut calculer le débit et régler la pompe, sur ordre. Prépare et installe des perfs isotoniques. Le G5 est considéré comme un médicament. L'apprenti ne prépare pas et ne pose pas de perfusion hypertonique	4 ^{ème}	
4.7	Change un pansement de plaie de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré en voie de guérison en se conformant aux prescriptions. Ne peut pas changer le protocole de traitement établi.	4 ^{ème}	
4.7	Doit savoir décrire une plaie	4 ^{ème}	
4.7	Escarres: connaît les principes de prévention, les stades et les échelles d'évaluation Norton ⁵ .	4 ^{ème}	

² P. 109 Careum 2010 2/3

³ p. 9 et p. 32 CAREUM 4/2010

⁴ Cahier E2 p. 51 sqq CAREUM 2010

Compétence opérationnelle OdAS	Dénomination	S'acquiert au semestre...	Vérifié acquis dans l'entreprise
3.2	Bandage des jambes (prophylaxie des thromboses et courbatures)	4 ^{ème}	
3.4	Pose d'une sonde vésicale transurétrale + retrait, homme et femme ⁶ . Ne peut pas poser la sonde en cas de premier sondage post-globe. Ne peut pas rincer la sonde vésicale.	4 ^{ème}	
5.1	Situations d'urgence (premiers secours), REA ⁷	5 ^{ème}	

⁵ CIE 3.3 et Careum 2010 AMT 2/2, p. 103

⁶ Careum 2010, D2 p. 143 et p. 135

⁷ Plus particulièrement vus lors du CIE 5.1